



FO DGFIP SAVOIE

CAP C DU 18 MARS 2011

I) TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE(AAP 2) : (Référence Note de Service N°11-003-V32 du 05 janvier 2011)

A) RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRES :

Avoir atteint au moins le 5^{ème} échelon d'Agent D'Administration de 1^{ère} classe et justifier de 6 ans au moins de services effectifs en catégorie C au 31 décembre 2010.

B) CRITERES SUPPLEMENTAIRES ISSUS DE CETTE NOTE DE SERVICE :

- 1) Prise en compte de l'échelon par ordre décroissant.
- 2) Dans le même échelon, total des 3 dernières évolutions de notes(2008, 2009,2010).
- 3) Dans même échelon et égalité de note, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.
- 4) Comme en 2010 le 4^{ème} critère a été rajouté celui des agents de plus de 58 ans (en fin de carrière au 31 décembre 2011)°. Ceux-ci peuvent bénéficier du Tableau d'Avancement(TA) à condition que leur départ en retraite ne se fasse pas avant un délai de 6 mois après la date prévue de nomination au grade supérieur.

De plus sont prioritaires après les agents en fin de carrière, les agents proposées et classés mais non retenus en 2010 par la Direction Générale Des Finances Publiques(DGFIP).

Sur les 9 agents ayant vocation, 6 propositions ont été formulées par le Président de cette CAP compte- tenu du nombre de promotions allouées au département par la DGFIP(4,99).

Tableau d'avancement de AAP 2^{ème} Classe

Rang	Nom Prénoms	Poste
1	TRUCHET Philippe(classé et non retenu en 2010)	T GRESY/ISERE
2	REY Mickaël(classé et non retenu en 2010)	SIP MOUTIERS
3	BOYER Nathalie	RP AMENDES CHAMBERY
4	SALVIGNOL Jean Luc	SAINT MICHEL DE MAURIENNE
5	BONNY Muriel	DDFIP (Service Comptabilité)
6	GINET Didier	TPH CHAMBERY

Les agents inscrits sur ce tableau d'avancement et retenus par la DGFIP seront nommés avec effet au 01janvier 2011 après avis de la CAP Centrale du 23 juin 2011.

FO a voté POUR

II) TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT D'ADMINISTRATION PRINCIPAL DE 1ère CLASSE(AAP1) : (Référence Note de Service N°11-003-V32 du 05 janvier 2011)

A) RAPPEL DES CONDITIONS STATUTAIRES :

Peuvent être promus au grade d'Agent d'Administration Principal de 1^{ère} Classe, les Agents d'Administration Principaux de 2^{ème} classe (AAP 2) ayant atteint le 6^{ème} échelon depuis au moins 2 ans et justifier de 5 ans de services effectifs en catégorie C au 31 décembre 2010.

B)CRITERES SUPPLEMENTAIRES ISSUS DE LA NOTE DE SERVICE

Ce sont les mêmes que ceux dégagés pour le grade d'AAP 2.

Sur les 20 agents ayant vocation, 8 propositions ont été formulées par le Président de cette CAP compte- tenu du nombre de promotions allouées au département par la DGFIP(6,6).

Rang	Nom Prénoms	Poste
1	JORRE Michel(classé et non retenu en en 2010)	DDFIP (Service Comptabilité)
2	L'HEVEDER Martine	T LA MOTTE SERVOLEX
3	COUX Claude	T OPAC SAVOIE
4	COLLINET Annick	PAIERIE DEPARTEMENTALE
5	VERSCHAEVE Sandrine	T PONT DE BEAUVOISIN
6	COQUILLAUD Jean Paul	TPH CHAMBERY
7	ALBINET Emmanuelle	T CHALLES LES EAUX
8	MOULIN Olivier	SIP MOUTIERS

FO a voté POUR

Nb : Les agents inscrits sur ce tableau d'avancement et retenus par la DGFIP seront nommés avec effet au 01janvier 2011 après avis de la CAP Centrale du 23 juin 2011

Infos Diverses :

Titularisation de l'emploi pacte Sophie DUBOIS au 01/02/2011.

Mutation de Marie Laure SOUFFREY TPM CHAMBERY → SIP CHAMBERY au 01/03/11.

Questions Diverses :

FO attire l'attention de l'Administration sur la propreté toute relative des distributeurs automatiques de boisson se situant dans les locaux de la TG au 2^è Etage et 5^è Etage. En effet des odeurs pestilentielle se dégagent dans les salles de détente espace social. En réponse l'Administration s'engage à faire le nécessaire avec la Société propriétaire des machines.

De plus FO fait remarquer que la tenue des CAP le vendredi peuvent pénaliser certains agents désireux d'exercer leur droit syndical en raison des nécessités de services suite à de nombreux temps partiels. En réponse, la Direction fera son possible afin d'éviter ce genre de situation malgré des emplois du temps chargés et de nombreux déplacements.

Enfin FO revient sur un problème récurrent, celui des places de parking pour les agents travaillant dans les locaux de la Direction Locale. Celle-ci répond aux différentes requêtes par « une fin de non recevoir ». « Le parking en sous-sol est trop petit pour accueillir tous les agents, en plus la ville de Chambéry n'envisage pas d'encourager, ni même d'accorder le moindre avantage afin de pouvoir se garer plus facilement ». Si la direction ne peut influencer sur la politique de la ville, il serait peut-être bon sur une période d'un mois d'échanger la place des cadres A avec celle des autres agents.

Nous restons persuadés que des solutions apparaîtraient plus vite. *D'autre part ce n'est pas parce qu'une règle a été établie que l'on ne peut envisager de la changer, d'ailleurs l'Abolition des Privilèges date du 04 août 1789.*

Votre représentant Force Ouvrière :
Bruno PETETIN TPM CHAMBERY

Site Web Départemental :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/073/>